

SECOND DEGRÉ 72
29 place d'Alger
72000 Le Mans
Tél : 02.43.28.69.58
Fax : 02.43.23.33.73
site internet : <http://snes72.org>
mél : snes72@nantes.snes.edu

**Journée nationale
d'action des retraités**
Judi 14 juin 2018
Rassemblement
10 h - Préfecture

LE MANS PIC
P4
Déposé
le 29/05/2018
Le Mans CTC
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

Edito	p. 1	Une brève histoire du Snes	p. 2
Trois mois d'éducation en Sarthe	p. 3	N'ayons pas peur de le dire : le Fonctionnaire doit avoir un salaire décent !	p. 4

L'ÉDITO

Déclassement et expertise

par Lionel Quesne

La chose n'est pas forcément plaisante à entendre mais il vaut certainement mieux la prendre en compte : les transformations du métier enseignant mises en œuvre depuis un vingtaine d'années en ont fait une profession en voie de déclassement.

La mise en place d'une école du socle au détriment d'un objectif de culture commune, l'effacement de l'ancrage disciplinaire au profit d'un enseignement par compétences transversales, la redéfinition de notre rôle comme animateur en lieu et place de transmetteur, la disparition du cœur de métier associée à la multiplication des tâches périphériques pour lesquelles nous ne sommes ni formés ni compétents (orientation, remédiation aux différents « dys ») ont contribué à un oubli de nos qualifications. Ajoutez à cela les simulacres que sont devenus les conseils de classe où la gestion planifiée des flux et stocks a pris le pas sur l'évaluation des niveaux de réussite réels des élèves et où le nouveau management a imposé, au nom d'une productivité plus que déplacée, que seul(e) le ou la professeur(e) principal(e) prenne en réalité la parole ; ajoutez à cela le sentiment plus que légitime que les diplômés sont, eux aussi, devenus des simulacres tant par la conception des sujets que par les consignes de corrections et de notation et vous aboutirez à la conclusion que toutes ces transformations ont conduit à nous déposer de notre expertise d'enseignant et d'évaluateur.

Dans ce contexte la tentation est grande, pour ne pas se laisser envahir par un déprimant sentiment de

vacuité mêlé d'irréalité, de se raccrocher à la moindre branche idéalement perçue comme une potentielle planche de salut. On a ainsi bien vu comment la profession avait eu du mal à résister au désir de s'emparer de cet outil d'évaluation pourtant absurde et injuste qu'était « la note de vie scolaire ». Injuste d'abord parce qu'elle permettait éventuellement aussi de « régler des comptes » avec des élèves sur lesquels l'institution par ailleurs ne nous laissait plus aucune prise. Plus récemment le scénario s'est répété avec les avis à émettre dans le cadre de « Parcoursup » lors des conseils de classe de terminales au deuxième trimestre. Pour déjouer cette sélection mal à propos qui ne dit pas son nom, il aurait été légitime d'accorder systématiquement le meilleur avis possible à tous les élèves, au moins sur les vœux qui jusqu'à présent n'étaient pas sélectifs. Pour deux raisons au moins : parce que les prétendues difficultés d'accueil des universités résultent d'abord d'une ignorance sciemment orchestrée de la montée des effectifs liée au « baby boom » des années 2000 et suivante ; parce que l'orientation des élèves de terminales a essentiellement reposé sur les professeurs principaux, c'est-à-dire sur des personnes qui en dépit de toute leur bonne volonté, ne sont pas des spécialistes de la question. Mais cette ligne de conduite n'a pas été majoritairement suivie car notre profession a souvent vu là l'occasion d'affirmer une expertise et de démontrer une volonté de cohérence dont elle plus que privée par ailleurs.

Il serait cependant dangereux de lâcher la proie pour l'ombre. S'il est indéniable que nous avons besoin de retrouver du sens dans l'exercice de notre métier, s'il est nécessaire de reconquérir une expertise dans le cadre de notre profession, ne nous contentons pas des miettes que veut bien nous laisser l'institution. Nous ne devons pas nous en saisir car elles sont indues et illégitimes. Et surtout, ce sont des leurres. L'expertise que nous voulons, celle qui correspond au contrat que nous avons établi en passant les concours de recrutement se déploie dans le champ de la liberté pédagogique qui nous reconnaît comme concepteurs de nos enseignements et de nos évaluations. Il faut l'affirmer haut et fort : nous ne sommes pas les exécutants d'un catalogue de « bonnes pratiques » édicté par une autorité transcendée par une quelconque forme de révélation. Enfin, notre expertise doit aussi s'exprimer au travers de diplômes qui auront retrouvé un tant soit peu de crédibilité, d'abord parce que nous aurons eu les moyens nécessaires d'y préparer les candidats, ensuite parce qu'il auront retrouvé leur vraie dimension de diplômes nationaux.

Une brève histoire du SNES - Episode 3

par Lionel Quesne

En décembre 1944 le SNES est créé et il s'affilie à la CGT où il prend place au sein de la nouvelle fédération de l'éducation nationale. Il y tente de rassembler les différents syndicats du second degré pour faire contrepoids au puissant Syndicat national des instituteurs (SNI). Mais la scission de la CGT, avec la création de FO, en 1948, et la décision, l'année suivante, de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) de se replier dans l'autonomie pour ne pas choisir entre CGT et FO, entravent sérieusement cette tentative.

Seuls le SNES et le SNCM (Syndicat national des collèges modernes) fusionnent, en 1949, sous le nom de SNES « classique et moderne ». L'enseignement professionnel et technologique se rassemble autour de deux syndicats, le SNET (Syndicat National de l'Enseignement Technique) et le SNAA (Syndicat national de l'Apprentissage Autonome, qui deviendra rapidement le SNETAA).

Majoritaire aux élections professionnelles, dépassant à partir de 1952 les 60 % des voix, le SNES est dirigé par une majorité « autonome » qui, bien qu'hétérogène, se reconnaît dans un syndicalisme de défense intransigeante du second degré, « apolitique » et très corporatiste. Cela conduit, au sein de la FEN, à des débats souvent assez rudes avec le SNI, notamment lors de la lutte pour la revalorisation (on dit alors le « reclassement ») des personnels enseignants. En 1953, la direction du SNES prend ainsi la décision de mener seule, au sein d'un « Comité d'action universitaire », qui regroupe les syndicats (y compris « autonomes ») et les associations du second degré, la lutte pour le reclassement des professeurs, indépendamment des mobilisations conduites par la fédération. Les tensions

s'apaisent après les grandes mobilisations unitaires des fonctionnaires de 1954, mais reprennent de plus belle sur les réformes pédagogiques qui vont conduire à la création des collèges.

Dans les années 1960, aux élections internes, trois listes se revendiquent de la majorité « autonome » de la FEN dont la liste dite « C ». A cela il faut ajouter l'École Émancipée qui réapparaît après qu'une partie de ses militants trotskystes ait un temps rejoint la majorité autonome en adoptant parfois des positions jugées trop proches du SNI. Face à elles, les « cégétistes » de 1948 se rassemblent au sein d'une liste qui prend l'intitulé « Unité et Action ».

En prenant son périmètre actuel, le SNES change de direction.

Tout comme le SNES, le SNET, qui rassemble les personnels des écoles nationales professionnelles, devenues lycées techniques au début des années 1960, est lui aussi dirigé par une majorité « autonome ». Au fur et à mesure que les corps qu'ils syndiquent sont progressivement alignés dans leurs statuts, les deux syndicats se rapprochent. La fusion est effective en 1966-67 et le nouveau syndicat, qui s'appelle le SNES « classique, moderne, technique », se dote d'une direction bicéphale, composée de Louis Astre (ex-SNET) et d'André Mondot (ex-SNES).

Mais cette direction ne tient pas très longtemps. La minorité Unité et Action (U&A) progresse de façon considérable et, en mai 1967, devient majoritaire à la suite du vote des syndiqués. André Drubay, professeur de lettres classiques et ancien chef de file du courant B (cégétiste / U&A) est élu secrétaire général.

Divergences avec la Fédération.

Ce basculement de majorité, qui change l'orientation du syndicat, et son positionnement en Mai 68, nettement progressiste, conduisent très rapidement le SNES à s'éloigner de la ligne définie par la majorité autonome de la FEN, rebaptisée UID (Unité Indépendance et Démocratie) en 1971, et à prendre la tête de l'opposition interne qui s'appuie aussi sur le syndicat national de l'éducation physique (SNEP), le syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup) et une trentaine de sections fédérales départementales.

Dans les années 1970 et 80, le SNES se bat pour la démocratisation de l'enseignement secondaire tout en défendant la diversification des voies de formation et la nécessité de dégager des moyens financiers pour le service public d'éducation. Avec son projet d'école progressive, qui sera de facto mis en place, il s'oppose à celui d'école fondamentale de la direction fédérale qui prône notamment un premier cycle du second degré sur le modèle de l'enseignement du premier degré.

À la fin des années 1980, il impulse une forte mobilisation pour la revalorisation de la fonction enseignante et, après plusieurs mois de lutte, obtient finalement partiellement gain de cause. Sa ligne revendicative sur la revalorisation s'oppose à celle prônée par le syndicat du premier degré de la FEN, le SNI-PEGC, chacun des deux syndicats cherchant à rendre prioritaire son propre champ de syndicalisation.

Trois mois d'éducation en Sarthe (Mars – Mai)

par Lionel Quesne

23 février : fin d'un suspens plus que douteux ; la décision de fermer le collège du Ronceray est officiellement prise par la commission permanente du Conseil départemental. Plusieurs éléments font penser que ce choix était en définitive arrêté depuis un certain temps. Puisque, à en croire le DASEN, cette décision ne correspond pas à une volonté de récupérer des moyens mais uniquement à une préoccupation d'ordre pédagogique, le SNES-FSU 72 fait valoir au CTSD que les postes du Ronceray doivent être répartis sur les trois établissements désormais amenés à accueillir les élèves du collège disparu. Réponse : « ah ben non, le Rectorat nous demande de rendre des postes ! » Comment l'IA aurait-elle fait si le Ronceray n'avait pas fermé ses portes ?

13 mars : Les parents d'élèves excédés du collège Paul Chevallier du Grand-Lucé se mobilisent de nouveau. Au cœur du mécontentement : la question des remplacements non pourvus, en particulier celui concernant un poste de technologie vacant depuis la rentrée de septembre. Un enseignant a fini par être nommé... le 16 avril... 10 semaines avant les grandes vacances. Ouf, il était temps. Un peu de plus ça faisait une année blanche. Si les responsables de l'Education nationale se souciaient vraiment de la qualité du service public, il remédieraient à la crise du recrutement en rendant notre profession plus attractive.

21 mars : publication du rituel et non moins contestable « palmarès » des lycées qui fleure bon la concurrence entre établissements dans laquelle on aimerait nous faire entrer encore plus avant. Mais si l'on veut jouer à ce petit jeu, soulignons que cette année encore ce sont les lycées publics de la Sarthe qui tiennent le haut du pavé si l'on considère le seul critère un tant soit peu pertinent, à savoir le « taux d'accès brut ». Il indique le taux de réussite au bac des élèves entrés en seconde dans un établissement et y ayant préparé ce diplôme. Au regard de cet indicateur le privé se distingue très souvent par une politique d'éviction précoce de ceux qu'il ne se sent pas en mesure de faire réussir.

22 mars : Le SNES et la FSU dans la rue aux côtés d'autres fédérations de la fonction publique (CGT, Solidaires, FO, CFE CGC – cherchez les absents) dans un magnifique cortège revendicatif fort de plus de 5500 personnes pour un service public de qualité (nous, on s'en soucie) et des conditions de travail améliorées. Il faudra amplifier le 22 mai.

22 mars, bis : rebondissement dans l'affaire du collègue Roger Vercel et de son nom. Le Conseil municipal du Mans abroge la délibération qui l'avait « baptisé » en 1968 (c'était donc alors un choix émanant de la Ville). Ce collège se retrouve donc de fait aujourd'hui sans nom et la balle est désormais dans le camp du Conseil départemental. On imagine mal qu'il puisse laisser longtemps se prolonger cette situation de vide. Quoique... Pour le moment, nous ne l'avons pas beaucoup entendu réagir. Ceci dit, les propos du ministre de l'Education ne sont guère plus éloquentes. Interpellé sur la question, il a accouché péniblement d'une réponse qu'un normand n'aurait pas renié en concédant toutefois que « les collectivités locales doivent pouvoir considérer les cas extrêmes ». Extrêmes, extrêmes, voyons voir, cela pourrait-il s'appliquer à des propos tels que : « mais il est une chose extrêmement importante et que l'on peut affirmer, c'est que l'élimination du Juif en tant que penseur et écrivain, réagira d'extraordinaire façon sur la littérature de demain. » (article R. Vergel dans le journal L'Ouest-Eclair en date du 16 octobre 1940) ? Au Conseil départemental d'apprécier.

3 avril : William Marois, le recteur de l'Académie de Nantes et Jean-Marc Milville, Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Sarthe, visitent l'Institut national du music-hall et son partenaire « Quai de scène » en vue d'un projet de classes à horaires aménagés « spectacle-arts de la scène » implantées sur un collège et un lycée du Mans, le lycée Le Mans Sud semblant d'ores et déjà bien positionné. En route pour la « star académique » !

6 avril : La ministre du Travail, Murielle Pénicaud présente son projet de loi fort mal nommé « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui, entre autre, confie l'élaboration et la diffusion de l'information sur les métiers et les formations aux régions. Bonjour « la liberté de choisir son avenir ». Parallèlement est aussi annoncée, sans concertation aucune, la fermeture de tous les CIO. Depuis ces annonces lourdes de menaces pour le service public national d'orientation, les Psy EN du département et les personnels des CIO sont mobilisés : conférence de presse le 11 avril, forte participation à l'AG des personnels de l'éducation lors de la journée d'action interprofessionnelle du 19 avril, organisation d'un « CIO de plein vent » place de la République au Mans le 24 avril. Et ils le seront encore le 22 mai, comme nous toutes et tous !

10 avril : Arts de la scène – suite. La préfecture, après avoir pris cinq avis dont celui du DASEN, décide « d'amputer » d'une de ses scènes une pièce de théâtre intitulée « Sur le concept du visage du fils de Dieu » qui devait être

représentée au Mans. Officiellement la décision est motivée par des considérations liées au travail des mineurs, quelques enfants devant intervenir brièvement dans ce spectacle. Mais la pièce a été jouée dans d'autres villes sans que cet aspect ne soulève la moindre objection. On serait tenté de croire que l'élément déterminant dans cette décision fut plutôt la pression exercée par une poignée de manifestants se réclamant de l'Action française qui entre deux prières en latin place des Jacobins (et donc en public) ont réussi à faire comprendre qu'il jugeaient cette pièce blasphématoire. Plus que d'amputation, il conviendrait donc de parler de censure. Comprenant elles aussi l'affaire ainsi, la ministre de la culture (par ailleurs éditrice) et une théologienne réputée (excusez du peu) ont fait connaître leur désapprobation de la décision préfectorale « éclairée » (on peut ici douter de la justesse de ce terme). Si les enfants avaient assorti leur intervention prévue d'un petit numéro de claquettes, peut-être auraient-ils pu monter sur scène. On n'accorde jamais assez de place au music-hall.

11 avril : en dépit du déjà tristement célèbre « Parcoursup », la présidence de « Le Mans Université » fait savoir qu'elle ne sélectionnera pas ses étudiants car ceci « ne répond en rien aux missions d'un service public d'enseignement et de recherche offrant à tous, sur tout le territoire, les mêmes conditions d'études et les mêmes chances de réussite. » On ne saurait mieux dire et d'autres présidences seraient bien inspirées de s'en inspirer.

16 avril : annonce l'ouverture prochaine d'un établissement scolaire de « prestige » en Sarthe. Prestige signifiant ici « privé » et cher. A en croire l'investisseur il s'agira « d'un internat permanent inspiré des écoles privées traditionnelles britanniques ». Les locaux retenus en attestent d'ailleurs : ce sont ceux du château de la Bruère, précédemment propriété des Apprentis d'Auteuil. Décidément, on reste entre soi. Ces lieux accueilleront « des élèves de la 6^e à la terminale avec un effectif maximum de 15 élèves par classe. » Dernier détail qui peut tout de même avoir son importance : il en coûtera 20 000 euro l'année pour inscrire son rejeton dans cet établissement hors contrat. Les classes à 30 jusqu'en 3^{ème}, à 35 à partir de la seconde, les réformes « pédagogiques » du collège et du lycée, tout ça c'est bon pour les enfants de la plèbe. Pour l'élite socio-économique qui tient à se maintenir à son rang et à ses postes, on s'en dispense et on assure des petits effectifs car il semblerait que cela soit un gage de réussite. Tiens donc ! Une école à deux vitesses, qu'on vous dit. Peut-être même trois.

25 avril : c'est au tour du collège Anne Frank de trembler pour son avenir. Il est d'ores et déjà acquis qu'il n'y aura pas d'élèves inscrits en 6^{ème} à la rentrée prochaine. Après la fermeture du Ronceray le Dasen songerait-il à celle de cet établissement expérimental prenant aujourd'hui en charge beaucoup d'élèves décrocheurs. Non, il n'osera pas... ?

N'ayons pas peur de le dire : le Fonctionnaire doit avoir un salaire décent !

par Jeffrey-Gaylord Remaud

N'ayons pas peur de le dire : le Fonctionnaire doit avoir un salaire décent !

Comme tout un chacun me direz-vous ! N'est-il pas légitime qu'un salarié se batte pour obtenir la juste rémunération de ses efforts et de ses responsabilités... Mais le fonctionnaire n'est pas qu'un simple salarié : il exerce une fonction au service de la collectivité qu'il se doit de rendre de manière juste, égale et la plus efficace possible.

Or, de même que son statut qui lui permet d'échapper à l'emprise de potentats locaux, sa rémunération est constitutive et même fondatrice de cette garantie d'efficacité et d'impartialité.

Quiconque a eu le plaisir de voyager dans des contrées lointaines dans lesquelles la puissance publique est faible a pu avoir l'occasion de juger sur pièce la façon dont certaines autorités locales, injustement et insuffisamment rémunérées, s'arrangent pour augmenter leurs revenus d'expédients que l'on ne saurait cautionner mais dont on peut parfois comprendre la nécessité. La paupérisation de la fonction publique c'est dans ces pays l'une des raisons de la corruption et des passe-droits. Est-ce là l'avenir que l'on souhaite pour notre République ? Des policiers coupeurs de routes comme dans certains états africains, des militaires mutins car impayés, des douaniers en quête de baque-chiche comme en Europe de l'Est, des branchements électriques clandestins et non-déclarés avec la dangerosité que l'on peut imaginer... Cette vision apocalyptique nous paraît exotique et lointaine... mais défendre nos rémunérations c'est aussi défendre une fonction publique juste et égalitaire envers tous nos concitoyens-es.

Par ailleurs, il est dit dans le statut du fonctionnaire que celui-ci doit se consacrer essentiellement et principalement en termes d'énergie, de temps... à la fonction qu'il exerce... On est en droit de s'interroger sur l'impact des volumes importants d'heures supplémentaires contenus dans les DGH sur la qualité du service rendu et l'accroissement de notre fatigue ! Si les rémunérations étaient décentes, il n'y aurait pas à recourir à ces extrémités et on pourrait toutes et tous offrir un service de qualité à nos élèves.

Disons le haut et fort, demander des rémunérations correctes c'est, au-delà d'une vision que l'on voudrait présenter bien souvent comme réductrice et corporative, défendre aussi la qualité des services publics rendus à la Nation !

Enfin, on ne peut que se féliciter de ce gouvernement qui souhaite plus de convergence européenne, tout particulièrement allemande quand nos collègues fonctionnaires allemands, à l'issue d'une grève victorieuse, viennent récemment d'obtenir une augmentation généralisée de 7% !

Alors après déjà 3 journées d'actions (les 10 octobre, 22 mars et 22 mai) restons déterminés pour nos salaires, nos statuts et la préservation de la qualité du service public !